

## Lettre d'André François-Poncet à Antoine Pinay sur les réticences des milieux industriels allemands face à une extension de la CECA à d'autres secteurs industriels (25 mai 1955)

**Légende:** Le 25 mai 1955, André François-Poncet, ambassadeur de France en République fédérale d'Allemagne (RFA) adresse une lettre à Antoine Pinay, ministre français des Affaires étrangères, dans laquelle il rend compte de l'hostilité des milieux industriels et de la presse allemande à l'encontre de toute proposition d'extension de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) à d'autres secteurs industriels.

**Source:** Ambassade de France. Monsieur André François-Poncet, Ambassadeur de France auprès de la République fédérale d'Allemagne à Son Excellence Monsieur Antoine Pinay, Ministre des Affaires étrangères. A/s. d'une extension de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Bad-Godesberg, le 25 mai 1955). 5 p. Archives historiques de l'Union européenne. Ministère des Affaires étrangères français. MAEF.DECE. Division économique et financière: service de coopération économique (1945-1967). Communauté économique européenne, MAEF.DECE-5. Relance de l'idée européenne, MAEF-611.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française  
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

**Avertissement:** Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_d\\_andre\\_francois\\_poncet\\_a\\_antoine\\_pinay\\_sur\\_les\\_reticences\\_des\\_milieux\\_industriels\\_allemands\\_face\\_a\\_une\\_extension\\_de\\_la\\_ceca\\_a\\_d\\_autres\\_secteurs\\_industriels\\_25\\_mai\\_1955-fr-1e99eccb-b706-4758-bedb-bb9b662a205c.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_d_andre_francois_poncet_a_antoine_pinay_sur_les_reticences_des_milieux_industriels_allemands_face_a_une_extension_de_la_ceca_a_d_autres_secteurs_industriels_25_mai_1955-fr-1e99eccb-b706-4758-bedb-bb9b662a205c.html)

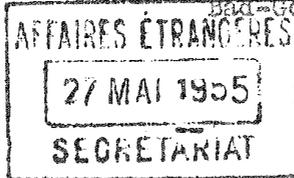


**Date de dernière mise à jour:** 04/01/2017

SE/MSA

AMBASSADE DE FRANCE

209



Bad-Godesberg, le 25 Mai 1955

*U. Dekey*

Monsieur André FRANCOIS-PONGET  
 Ambassadeur de France  
 auprès de la République fédérale d'Allemagne

à

Son Excellence Monsieur Antoine PINAY  
 Ministre des Affaires Étrangères

- DIRECTION D'EUROPE -

A/s. d'une extension de la Communauté  
 européenne du Charbon et de l'Acier.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler, à plusieurs reprises, au Département, l'opposition manifestée par l'économie allemande à l'extension de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier à d'autres secteurs industriels (Cf. ma dépêche N° 129 en date du 17 mai 1955). Tour à tour, le Comité directeur de la Fédération de l'Industrie allemande (BDI), la Chambre syndicale des mines de la Ruhr, M. ERHARD et le Ministre fédéral de l'Agriculture et du Ravitaillement se sont déjà prononcés contre toute nouvelle intégration partielle, sur le modèle du pool charbon-acier.

Cette hostilité ne se dément pas. Inspirée par les grandes organisations économiques, la presse allemande mène actuellement une vigoureuse campagne contre la CECA et ses succédanés éventuels. Elle dénonce la faillite

Communiqué à :

- Cabinet du ministre
- Secrétariat Général
- Affaires Économiques

partielle de cette institution, elle énumère les inconvénients qui résulteraient de son extension à d'autres branches et, chose nouvelle, elle propose, depuis quelque temps, des solutions de remplacement. L'idée européenne, dont la CECA reste l'un des symboles et des instruments, conserve, en effet, son prestige auprès d'une large fraction de l'opinion. Il s'agit de concilier, dans un nouveau système, le respect dû à cette idée avec les intérêts propres de l'industrie allemande, maintenant sortie de sa convalescence.

La conférence des Ministres de la CECA doit élire, le 1er juin, le nouveau président de la Haute Autorité. Or, après avoir été refoulé par un courant contraire, après avoir esquissé un pas de retraite, M. MONNET paraît avoir de nouveau le vent en poupe, et fait acte de candidature. Il pose, toutefois, à son retour, une condition, qui est précisément le développement de l'intégration européenne sur le modèle de Luxembourg. Il précise que sa volte-face n'est pas le fait d'un caprice, mais qu'elle est provoquée par les propositions concrètes soumises, dans ce sens, à la conférence, par les Gouvernements de plusieurs pays membres.

L'économie allemande ne veut, quant à elle, laisser subsister aucun doute sur la nature exacte de ses sentiments et de ses intentions. Elle cherche, même, à présenter la "relance" de l'idée européenne, telle qu'elle est définie par M. MONNET, comme le fait des hommes de Luxembourg, d'un petit groupe de techniciens vivant en vase clos, confinés dans des spéculations abstraites, et qui perdent de plus en plus le contact des économies de leurs pays respectifs.

.....

A entendre les milieux économiques de Bonn, de Dusseldorf ou de Hambourg, à lire la "Welt", la "Deutsche Zeitung", ou l'"Industrie Kurier", l'idée d'une intégration européenne se développerait maintenant dans deux voies opposées, celle d'une série d'intégrations partielles englobant successivement différents secteurs nouveaux (énergie, transports, etc...), et celle d'un assouplissement progressif et général des restrictions de tous ordres apportés aux échanges, laquelle aboutirait à un marché commun, aussi libre que possible. La première, qui compte à son actif le succès partiel de la CECA, mais à son passif l'échec, par exemple, du projet d'un "pool vert", est donc suivie par Luxembourg. La seconde, qui a peur elle le succès de l'OECE, serait, en revanche, celle que prennent les économies européennes et les Gouvernements, en particulier de Paris et de Bonn.

Les arguments ne manquent pas contre la poursuite d'une expérience qui, selon ces mêmes milieux, ne serait qu'une parenthèse dans l'évolution économique de l'Europe d'après guerre. On ne va pas contre l'opinion d'un pays dont on est plus ou moins le mandataire. Or, M. MONNET a vu ses compatriotes hostiles à l'abandon de leurs prérogatives nationales avant d'être lui-même désavoué, par son propre gouvernement, pour avoir négocié l'adhésion de la Grande-Bretagne. Abstraction faite, d'ailleurs, de toute considération de personne, le principe même d'une intégration européenne résultant d'une addition d'intégrations partielles aurait clairement fait faillite. L'Allemagne, en ce qui la concerne plus particulièrement, n'a guère éprouvé, de la CECA, que ses inconvénients. Comment pourrait-elle souscrire à une extension de celle-ci au secteur de l'énergie, par exemple ? La République fédérale, exposition, a continué de fournir son coke et son charbon aux autres Etats membres, au tarif de la CECA, au même rythme que par le passé. Elle a dû augmenter, à cet effet, ses

\*\*\*\*\*

importations de charbon américain, d'un coût plus élevé. Elle a subi, de ce fait, une perte de 8 DM par tonne de charbon, et de 16 DM par tonne d'acier laminé.

Si les avantages et les inconvénients du système sont aussi mal répartis pour le charbon et pour l'acier, en serait-il autrement de l'énergie électrique ou, encore, des huiles minérales ? Et l'indispensable consultation préalable des grands trusts pétroliers, c'est à dire l'accord de deux économies, l'une internationale et privée, l'autre de caractère public et supranational, serait-elle conforme aux vues des promoteurs des intégrations partielles ? Ou bien ne s'agirait-il dans ce cas, comme dans celui de l'acier, que d'ouvrir plus largement le marché allemand aux excédents de produits français ? Quant au domaine des transports, il fait déjà l'objet d'une coopération internationale, en l'absence de toute institution supranationale.

A Stuttgart, devant le 6ème Congrès du patronat allemand, puis à Aix-la-Chapelle, M. ERHARD s'était déjà déclaré opposé à la multiplication d'organismes de ce genre. Le Ministre fédéral de l'Economie a formulé hier, à Dusseldorf, devant la "Wirtschaftsvereinigung Eisen - und Stahlindustrie", des propositions plus positives, conformes, en tous points, aux grandes lignes de sa politique commerciale. A la place des intégrations partielles, il préconise, en effet, l'harmonisation des politiques économiques des six Pays membres, l'abandon des mesures discriminatoires, le relèvement des barrières douanières et la libre convertibilité des monnaies, c'est à dire une union économique et douanière limitée, tout d'abord, aux six parties contractantes de Luxembourg, mais à laquelle pourraient ultérieurement adhérer d'autres pays européens.

.....

Une telle union, fort incertaine, paraît bien ne séduire, en définitive, à un libéralisme, à un libre-échangisme intégral. M. ERHARD s'est élevé, en effet, devant ses auditeurs de Düsseldorf, contre les tentatives faites en vue d'uniformiser les coûts de production, d'un pays à l'autre. Ces efforts, à son avis, sont vains et aboutissent, contre leur propre initial, à une sorte de désintégration. Ils aboutiraient à la limite, à la disparition de la division mondiale du travail et du commerce international. L'intégration économique ne doit être cherchée, au contraire, estime-t-il, que dans la voie du libre échange.

Les conceptions de M. ERHARD ne manqueront pas de se heurter à l'opposition de certains de ses collègues, en particulier de M. LUBKE, Ministre fédéral de l'Agriculture, qui redoute fort les répercussions éventuelles d'une libération des échanges dans le domaine qui est le sien (Cf. sa dépêche N° 129 en date du 17 mai). On relèvera, en revanche, avec intérêt, que, selon la presse allemande, M. EPZEL partagerait maintenant les vues du Ministre fédéral de l'Economie et que l'harmonie la plus complète règne-rait, à cet égard, depuis quelques jours, entre Bonn et Luxembourg./.